EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Serge GODARD, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Monique BONNET à Philippe GORCE, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Michel FANGET à Christine PERRET, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Eric SEVRE à Alain MARTINET, Bruno SLAMA à Grégory BERNARD**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 2. Monsieur Alain LAFFONT (détenteur du pouvoir de Monsieur Jean-Michel DUCLOS) donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
A partir de la question n°8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 16

VENTE DE L'HOTEL DE LA CHANTRERIE

Odile SAUGUES ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal dans ses séances des 12 février et 24 juin 2010 a été appelé à statuer d'une part sur la désaffectation cultuelle et d'autre part sur la désaffectation de l'usage public et la vente de l'immeuble de la Chantrerie sis 2 et 2 bis rue Montorcier à Clermont-Ferrand, cadastré LZ n° 6.

De nombreuses personnes ont visité cet immeuble mais seules deux ont fait une proposition conforme aux attentes de la Ville :

- La Société ALFOCIM : 70 000 €, création d'une annexe d'un futur Hôtel quatre étoiles dans le centre ancien de Clermont-Ferrand ;

- L'Entreprise GENESTE : 35 000 €, création d'un centre de formation des savoir-faire aux métiers de la conservation et restauration du patrimoine.

Le projet de l'entreprise GENESTE s'inscrit pleinement dans les actions menées par la Ville depuis quelques années sur la cité médiévale de Montferrand (OPAH, remparts, rénovation de l'église…).

De plus, cette proposition de réhabilitation de cet immeuble de belle facture, mais dans un état de délabrement avancé permettra une redynamisation du quartier par l'insertion professionnelle de jeunes et la transmission du savoir-faire des métiers anciens et la conservation d'un bâtiment faisant partie intégrante de notre patrimoine clermontois.

Il est à noter que ce projet pourrait démarrer rapidement alors qu'il n'y a aucune certitude sur le projet de l'Hôtel en terme de délais.

Pour toutes ces raisons, il vous est proposé d'accepter l'offre de l'entreprise GENESTE à 35 000 €, prix validé par le service des domaines compte tenu de la spécificité de cet immeuble et de son état de dégradation avancé.

Aussi, il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à céder l'Hôtel de la Chantrerie à l'entreprise GENESTE ou toute société ayant le même projet qui se substituerait à elle et à signer l'acte afférent.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 novembre 2011

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD